

Pour nous permettre de vous verser les prestations de libre passage, nous avons besoin des documents suivants:

- Requête en vue d'un paiement en espèces rempli complètement. Ce document doit être signé valablement (**la signature du conjoint est indispensable**).
- Déclaration actuelle de la Caisse de Compensation AVS compétente certifiant l'activité lucrative entreprise de votre part
- Copie de votre passeport et de celui de votre conjoint. Les copies **doivent** comprendre les photos et les signatures des titulaires.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.